

Du 15 au 18 Mars 2022  
EMPRUNT OBLIGATAIRE PAR APPEL PUBLIC À L'ÉPARGNE  
TRÉSOR PUBLIC DE CÔTE D'IVOIRE TPCI 5,75% 2022 - 2037

# POUR LE BIEN-ÊTRE SOCIAL INVESTISSONS DANS LES TITRES PUBLICS



TAUX D'INTÉRÊT

**5,75%\***

L'AN SUR 15 ANS

\* Net pour les résidents en Côte d'Ivoire

PRIX DE L'OBLIGATION

**10 000 FCFA**

MONTANT DE L'EMPRUNT

**200 MILLIARDS DE CFA**



Représentant  
de l'Émetteur



Co-chefs de file :



Cette opération a été enregistrée par le Conseil Régional de l'Épargne Publique et  
des Marchés Financiers (CREPMF) de l'UMOA sous le numéro EE/22-04 le 11 mars 2022.



# POUR LE BIEN-ÊTRE SOCIAL INVESTISSONS DANS LES TITRES PUBLICS

## CONTENU ET MODALITES DE L'OPÉRATION

### Montant de l'émission :

Le montant de l'émission est de 200 milliards FCFA.

### But de l'émission :

L'émission a pour objet le financement des investissements prévus au budget de l'Etat au titre de l'année 2022.

### Nature, forme et délivrance des titres :

Les Obligations seront émises sous la forme de titres dématérialisés au porteur. Elles seront obligatoirement inscrites en compte et tenues par un intermédiaire habilité au choix du porteur.

### Nombre et valeur nominale des titres :

Le montant nominal indicatif de l'émission est de deux cent milliards (200 000 000 000) FCFA représenté par 20 000 000 d'obligations d'une valeur nominale de 10 000 FCFA chacune.

### Prix d'émission :

Le prix d'émission sera de dix mille (10 000) FCFA par Obligation.

### Période de souscription :

La souscription sera ouverte du 15 au 18 mars 2022 inclus. Elle pourra être raccourcie, prolongée ou déplacée à la discrétion de l'Emetteur, après avis du Conseil Régional de l'Epargne Publique et des Marchés Financiers (CREPMF).

### Catégorie d'investisseurs potentiels :

Sont concernés par l'emprunt toutes les personnes physiques et morales, y compris les banques et les compagnies d'assurances.

Jouissance des obligations : 22 mars 2022

Date de règlement : 22 mars 2022

Taux d'intérêt : 5,75% l'an

Durée : 15 ans

## AMORTISSEMENT, REMBOURSEMENT

Le remboursement de l'emprunt « Trésor Public de la Côte d'Ivoire » se fera par amortissement constant annuel avec quatre (4) ans de différé.

### Date d'échéance :

22 mars 2037

### Garantie :

La présente émission bénéficie de la garantie souveraine de l'Etat de Côte d'Ivoire.

## SURETÉS

### Compte Séquestre :

L'emprunt est sécurisé par un compte d'amortissement (compte séquestre) qui sera ouvert au nom du Trésor Public dans les livres de la BCEAO. Ce compte sera approvisionné en ressources nécessaires au paiement des échéances.

A chaque échéance, la BCEAO débitera le compte séquestre du montant de l'échéance pour mettre les fonds à la disposition du Dépositaire Centrale/Banque de Règlement (DG/BR) qui procède au règlement des différents détenteurs des titres à travers les SGI.

### Mécanisme de paiement :

Un mécanisme a été mis en place pour permettre au DC/BR de disposer des fonds relatifs à chaque échéance par un ordre de virement irrévocable du Trésor Public donné à la BCEAO.

### Notation :

Cette émission n'a pas fait l'objet d'une demande de notation.

### Régime fiscal :

Les revenus liés à ces Obligations sont exonérés de tout impôt pour l'investisseur en Côte d'Ivoire et soumis à la législation fiscale sur les revenus de valeurs mobilières en vigueur dans les autres pays au moment du paiement des intérêts et du remboursement du capital.

### Tribunaux compétents en cas de litige :

La Cour Commune de Justice et d'Arbitrage (CCJA) de l'OHADA sera la seule compétente pour statuer sur tout litige pouvant survenir dans le cadre de cet emprunt.

### Droit applicable :

La présente opération est régie par la législation en vigueur dans l'espace UEMOA.

## LIQUIDITÉ

Les Obligations issues de l'emprunt bénéficient de l'admissibilité aux guichets de refinancement de la BCEAO, dans les conditions fixées par le Comité de Politique Monétaire.

## ADMISSION À LA BRVM

### Cotation :

La cotation de l'emprunt obligataire « TPCI 5,75% 2022-2037 » sur le marché secondaire commence le premier jour ouvrable suivant l'inscription des titres auprès du DC/BR, soit deux (02) jours après la date de règlement/livraison.

### Co-chefs de file :

ATLANTIQUE FINANCE - BNI FINANCES, BSIC CAPITAL - AFRICAINE DE GESTION ET D'INTERMEDIATION - FINANCE GESTION ET INTERMEDIATION

### Syndicat de placement :

Le syndicat de placement est composé des Sociétés de Gestion et d'Intermédiation co-chefs de file de l'opération.